

⚠ AVIS DE DANGER ⚠

APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE À ADDUCTION D'AIR ALIMENTÉS PAR UN COMPRESSEUR

DESCRIPTION DE L'ACCIDENT

Situation

Des travailleurs sont décédés d'une intoxication au monoxyde de carbone (CO) alors qu'ils portaient un appareil de protection respiratoire (APR) à adduction d'air alimenté par de l'air comprimé contaminé.



Causes

Un APR à adduction d'air alimenté en air par un compresseur à l'huile qui tire sa puissance d'un moteur à combustion interne et qui n'a pas été conçu pour fournir de l'air respirable peut exposer l'utilisateur à plusieurs contaminants, dont le monoxyde de carbone. La combustion incomplète de l'huile du bloc de compression du compresseur, provoquée par un manque d'entretien de ce dernier, peut générer des concentrations mortelles de monoxyde de carbone qui chemineront jusqu'à l'APR à adduction d'air du travailleur ou de la travailleuse.

MESURES DE PRÉVENTION

Voici les moyens à mettre en place pour prévenir le danger d'intoxication lié à l'utilisation d'un APR à adduction d'air alimenté par un compresseur :

- Faire l'entretien régulier du bloc de compression et du moteur à combustion interne

À noter que ces deux composants utilisent une huile différente puisqu'ils ont des réservoirs distincts.

- Utiliser un compresseur à air conçu pour fournir de l'air respirable
- Consulter le manuel d'instructions du fabricant et les mises en garde **présentes sur tous les équipements qui seront utilisés**
- Respecter le programme d'entretien du fabricant du compresseur
- Procéder aux analyses de qualité de l'air prévues à l'article 48 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*

Les analyses doivent être faites au moins tous les six mois, sauf pour les systèmes d'alimentation à air ambiant. Les résultats de ces analyses doivent être consignés dans un registre et doivent être conservés pendant au moins cinq ans.

- Encourager l'utilisation d'un détecteur de monoxyde de carbone pour contrôler la qualité de l'air acheminé vers l'**APR à adduction d'air** (voir l'illustration)
- Respecter la norme *Air comprimé respirable et systèmes connexes* (CAN/CSA-Z180.1) pour l'utilisation d'air comprimé respirable qui alimente les APR à adduction d'air ou autonome
- Faire en sorte que l'air aspiré par le compresseur n'est pas contaminé, notamment par les gaz d'échappement du moteur à combustion interne ou de tout autre appareil à combustion à proximité

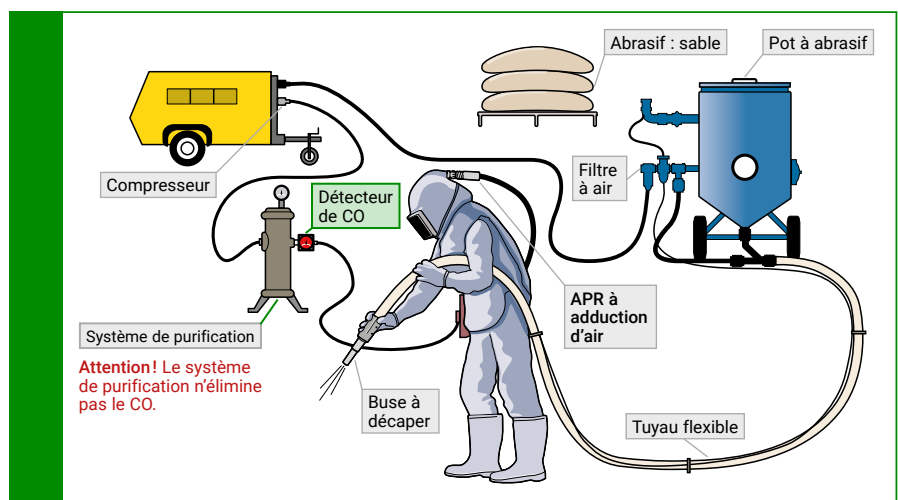


Illustration : Michel Rouleau